

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/76

Nature de l'acte : Domaine et patrimoine - autres actes de gestion du domaine public

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE SAS COULEUR BIERE**

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants,

VU la décision du Maire n°2019/123 en date du 27 novembre 2019 fixant les tarifs de redevance d'occupation du domaine public ;

VU la délibération n°22.104 du Conseil Municipal du 19 juillet 2022 relative aux délégations données au Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, déléguant notamment au Maire le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECIDE

Article 1: De valider les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Valserhône et la société SAS COULEUR BIERE, pour la période allant du 26 mai 2022 au 29 septembre 2022.

Article 2: De signer ou d'autoriser son représentant à signer ladite convention avec la société SAS COULEUR BIERE, ainsi que tous actes et documents y afférents.

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à l'intéressée, Monsieur le Trésorier, et Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 11 août 2022

Le Maire,

Régis PETHI



Mis en ligne le : 12/08/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20220811-DEC-22-76-DE
Date de télétransmission : 11/08/2022
Date de réception préfecture : 11/08/2022